

RÉSULTATS DES MESURES EN CONTINU AU REJET ATMOSPHERIQUE

Mois de décembre 2011

CONTEXTE

L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 27/10/2004 applicable à l'Unité de Traitement et de Valorisation Énergétique (UTVE) de Lyon sud définit des valeurs limites à respecter pour certains polluants au rejet atmosphérique de chacune des trois lignes qui composent l'usine. Une ligne d'incinération est un ensemble four/chaudière/traitement des fumées. Pour les oxydes d'azote, cet arrêté est plus contraignant que l'arrêté ministériel du 20/09/2002 (80 mg/m³ autorisés en moyenne journalière au lieu de 200).

La réglementation impose, non seulement de respecter ces valeurs limites, mais également d'apporter la preuve de ce respect. Ceci est fait d'une part par la mesure en continu (24h/24, dès lors que des déchets se trouvent dans le four) de certains des polluants réglementés et, d'autre part, par des mesures ponctuelles (2 fois par an) de l'ensemble des polluants réglementés. Les mesures ponctuelles sont effectuées par un organisme externe accrédité par le comité français d'accréditation (COFRAC).

Les résultats de l'ensemble des mesures sont envoyés mensuellement à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) du Rhône-Alpes.

Pour l'analyse en continu des émissions atmosphériques, l'UTVE de Lyon sud est équipée, par ligne d'incinération, d'un système de mesures de poussières ainsi que d'un analyseur multi-gaz. L'analyseur multi-gaz mesure les concentrations en acide chlorhydrique, dioxyde de soufre, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et en carbone organique volatil total (hydrocarbures tels que le méthane). Ces dispositifs de mesure sont installés sur les conduits des gaz, juste en amont de la cheminée. Un analyseur multi-gaz supplémentaire est installé sur site pour prendre le relais en cas de défaillance d'un des autres analyseurs multi-gaz.

RÉSULTATS

Les résultats des mesures en continu au rejet atmosphérique des trois lignes de l'UTVE de Lyon sud pour le **mois de décembre 2011** sont présentés, sous forme de moyennes mensuelles, dans le tableau ci-dessous :

Paramètres	lignes d'incinération			valeurs limites
	1	2	3	
Acide chlorhydrique (mg/Nm ³)	0,88	1,96	0,71	10
Dioxyde de soufre (mg/Nm ³)	2,16	5,01	0,54	50
Acide fluorhydrique (mg/Nm ³)	0,00	0,00	0,01	1
Oxydes d'azote (mg/Nm ³)	72,8	73,6	73,7	80
Monoxyde de carbone (mg/Nm ³)	19,1	27,8	17,0	50
Carbone organique volatil total (mg/Nm ³)	0,31	1,15	1,49	10
Poussières (mg/Nm ³)	4,37	1,24	1,13	10

BON À SAVOIR !

Nm³ : Normal Mètre Cube, l'unité de débit qui permet de comparer des mesures effectuées dans des conditions différentes et réelles, en les ramenant aux conditions normatives.